



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° **26_2915** du **26 MAI 2026**

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Yoann LEGROU

Attaché territorial

Chef du bureau Aide sociale et recours sur succession
Service Droits et prestations pour l'autonomie de la personne
Direction Sarthe Autonomie
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur LEGROU, attaché territorial, Chef du bureau Aide sociale et recours sur succession, à l'effet de signer tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services :

- les correspondances ou décisions n'entraînant pas d'incidence financière supérieure à 3 000 € HT,
- les bordereaux de transmission,
- les correspondances techniques avec les services extérieurs.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur LEGROU, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur LEGROU, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le **26 MAI 2026**
et de sa publication ou notification le **26 MAI 2026**